

Campagne 2024 : Revalorisation des agent·es contractuel·les d'État

La [note de service SG/SRH/SDCAR/2024-580 du 16 octobre 2024](#) annonce le lancement de la campagne de revalorisation des agent·es contractuel·les pour l'année 2024.

Cette campagne concerne les agent·es affecté·es dans les services déconcentrés, les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), ainsi que les établissements d'enseignement supérieur agricoles..

La rémunération des agent·es contractuel·les de l'État est réévaluée tous les trois ans conformément au décret n°86-83 du 17 janvier 1986, en fonction des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

La campagne 2024 vise donc les agent·es embauché·es ou revalorisés en 2021. Les contractuel·les qui ont bénéficié cette année d'ajouts de points avec la refonte des grilles des référentiels ministériels et qui n'ont pas été revalorisés depuis 2021 sont aussi concernés.

Certaines catégories d'agent·es, comme les vétérinaires et les personnels d'encadrement de l'enseignement agricole, sont

exclues de cette campagne, car elles feront l'objet d'une procédure spécifique.

Les structures concernées doivent soumettre les dossiers des agent·es éligibles d'ici le 31 octobre 2024. Les agent·es concerné·es seront informé·es individuellement de leur revalorisation par un avenant à leur contrat.

Les agent·es qui ne bénéficieront pas de cette réévaluation doivent être également informé·es des raisons.